



Sommaire

▷ Territoires

- L'Appel des maires et des présidents de Région en faveur des migrants
- Le plan gouvernemental contre le sexisme

▷ En Bref

- Le décès d'Antoine Blanca

▷ L'élu de la semaine

- Étienne Astoul

Clause de compétence générale le Conseil constitutionnel déboute l'ADF

Saisi par l'Assemblée des départements de France (ADF), le Conseil constitutionnel a déclaré vendredi 16 septembre, conforme à la Constitution la suppression de la clause générale de compétence des départements. L'ADF soutenait qu'en supprimant la "clause de compétence générale" reconnue aux départements, y compris pour les compétences non attribuées par la loi à une autre collectivité, le législateur avait méconnu le principe de libre administration des collectivités territoriales garanti par l'article 72 de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a déduit des dispositions du 3^e alinéa de l'article 72 de la Constitution qu'il est loisible au législateur d'énumérer limitativement les attributions effectives dont doit être dotée l'assemblée délibérante de toute collectivité territoriale.

Le Conseil a jugé, d'une part, que le 3^e alinéa de l'article 72 de la Constitution n'implique pas, par lui-même, que les collectivités territoriales doivent pouvoir intervenir dans les domaines pour lesquels aucune autre personne publique ne dispose d'une compétence attribuée par la loi. D'autre part, compte tenu de l'étendue des attributions dévolues aux départements par les dispositions législatives en vigueur, les dispositions contestées ne privent pas les départements d'attributions effectives.

Le Conseil a par conséquent écarté le grief tiré de la méconnaissance du principe de libre administration des collectivités territoriales. Il a déclaré conformes à la Constitution les mots « dans les domaines de compétences que la loi lui attribue » figurant au premier alinéa de l'article L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction résultant de la loi du 7 août 2015.

ÉDITORIAL, par André Viola

Défendre le modèle social français

En l'absence de solution aux problèmes financiers des départements, les services publics qu'ils délivrent sont menacés. Derrière ces politiques, ce sont des personnes sans emplois, âgées ou handicapées mais aussi des collégiens et des enfants isolés qui sont concernés. Défendre les départements, c'est défendre un échelon d'action publique de proximité, mais surtout une idée de la cohésion de notre pays, de son modèle social, de la République sociale.



Le gouvernement l'a compris et a proposé, en février 2016, de prendre en charge intégralement le financement du RSA dès 2017 pour corriger l'erreur commise par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin en 2004 qui, en décentralisant le RSA, l'a fait peser injustement sur les finances locales plutôt que sur la solidarité nationale.

Cette solution aurait permis, tout en soulageant les comptes des départements, de préserver le bouclier social que représente le RSA. Les conseils départementaux auraient alors pu investir pleinement dans les autres politiques qu'ils mènent, notamment l'insertion, au cœur des problématiques économique et sociale de notre pays. Mais par posture politique, les départements de droite l'ont refusé, au mépris des difficultés de nombreux départements et des conséquences pour les habitants de ces territoires les moins favorisés.

À grand renfort d'une campagne de communication, la majorité de droite de l'ADF rappelle le rôle indispensable des départements et l'impact qu'aurait l'absence d'un geste financier du gou-

vernement. Cette initiative, à la veille des primaires, laisse apparaître les signes clairs d'une récupération politique.

Je m'interroge donc ouvertement: que veulent les départements de droite? En refusant tout accord avec le gouvernement sur le RSA, ils ont fragilisé les départe-

ments. Préparent-ils le retour du conseil-ter territorial que proposent les candidats à la primaire de la droite?

En refusant tout accord, ils fragilisent surtout le RSA. C'est le meilleur moyen de le remettre en cause. D'ailleurs, certains imaginent déjà rendre le bénévolat obligatoire en contrepartie d'un droit universel! D'autres voudraient déterminer localement à qui, combien et à quelles conditions délivrer cette allocation. C'est la fin d'un modèle social basé sur l'universalité et l'égalité républicaine!

Ce n'est pas mon idée des départements et du modèle social. Je continuerai à défendre une collectivité de proximité capable de répondre aux problématiques concrètes d'un ensemble de territoires et d'assurer l'équilibre entre eux. Je continuerai de promouvoir un socle social universel articulé autour d'une allocation unique, financée par la solidarité nationale comme préconisée par Christophe Sirugue dans son rapport.

C'est pourquoi je continuerai, avec le groupe de gauche de l'ADF, à agir concrètement pour l'égalité d'accès aux droits et l'équité entre les territoires.

André Viola
président du Conseil départemental de l'Aude,
président du groupe de gauche de l'Assemblée des départements de France